



**Réunion du Conseil exécutif national
le vendredi 29 janvier 2021
Par vidéoconférence Zoom**

PROCÈS-VERBAL

Présents : G. Phillips (*président*), J. Akins, C. Awada, N. Bois, J. Brulotte, M. Collins, S. Crawford, H. Delnick, M. English, J. King, G. Kopytko, R. Kossick, J. Lafontaine, C. Lonmo, K. Mansfield, D. Monafu, A. Nemeč, A. Okladov, A. Picotte, S. Rehman, A. Trau, E. Tremblay (*pour certaines parties*)

Personnel : J. Courty, O. Kahriz, K. Thériault, C. Vézina, J. George, A. Lizotte, A. Poliquin (présent pour la partie relative à la formation uniquement)

Absence excusée : P. Ives

1. Ouverture de la séance / Présentations à tour de rôle

Le président, G. Phillips, déclare la réunion du CEN officiellement ouverte à 9 h 01 et confirme l'atteinte du quorum.

** À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. Audrey Lizotte est désignée en tant que personne-ressource en matière de lutte contre le harcèlement pour la réunion; les préoccupations doivent être portées à son attention par courriel.*

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la réunion du CEN (29 janvier 2021)

On mentionne que l'approbation du procès-verbal sera abordée avant la formation du CEN.

Résolution d'adoption de l'ordre du jour de la réunion dans sa version modifiée.

Proposée par : N. Bois

Appuyée par : J. Akins

Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

1.3 Examen et approbation du procès-verbal de la séance publique du CEN (27 novembre 2020)

Personne n'a de question ni de commentaire. Si le temps le permet, les mesures de suivi découlant de la dernière réunion du CEN seront abordées dans les rapports au titre du point 5 à l'ordre du jour.

Résolution d'approbation du procès-verbal de la séance publique du CEN du 27 novembre 2020, sans modification.

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : J. Akins

Abstentions (10)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

Les participants se présentent à tour de rôle à l'intention des nouveaux membres du CEN.

2. Formation du CEN

Audrey Lizotte et A. Poliquin dirigent la séance de formation sur les pratiques courantes de l'ACEP et présentent un jeu de diapositives bilingue en quatre parties portant sur les questions suivantes :

1. Principes fondamentaux de la gouvernance
2. Règles d'engagement
3. Processus décisionnel
4. Cycles d'activités types

Une période de dix minutes par section est allouée pour une séance de questions et réponses. Les questions et commentaires suivants sont formulés au sujet de la **section 1** :

- En réponse à une demande de renseignements concernant les responsabilités des membres du Conseil de même que celles du président, on affirme qu'une fois en place, le président désignera un membre du personnel pour offrir un soutien à chacun des comités et veiller à ce que le procès-verbal de chaque réunion soit rédigé.
- On confirme qu'un siège au Conseil national mixte (CNM) est réservé exclusivement au président.
- L'organigramme présenté sera mis à jour pour tenir compte du personnel et de la structure hiérarchique actuels du bureau national.

PAUSE-SANTÉ

La formation du CEN reprend avec l'examen de la **section 2**. La question suivante est soulevée :

- On demande quels sont les recours possibles pour traiter la situation, si un membre du CEN enfreint la Politique sur la prévention du harcèlement de l'ACEP pendant une réunion. En guise de réponse, il est indiqué que les situations de ce type sont traitées selon le processus prévu par le Règlement n° 5.

Section 3 : les questions suivantes sont soulevées :

- Pendant une assemblée générale annuelle (AGA), est-il possible qu'un membre présente une question au CEN et propose un vote immédiat? A. Lizotte confirme qu'il faut effectuer une analyse approfondie du processus pour fournir une réponse définitive.
- Si un intervenant a épuisé les trois minutes qui lui sont allouées, un autre membre du CEN peut-il lui céder sa tranche de temps pour lui permettre de formuler des remarques supplémentaires, en particulier pour appuyer une question importante. Bien que cela ne soit pas précisé à l'heure actuelle dans les règles de procédure, on affirme que l'option optimale serait de faire en sorte que plusieurs intervenants qui appuient la même position se partagent le sujet et présentent chacun une partie. Le CEN pourra discuter plus à fond de cette question.

Section 4 : la question et les commentaires suivants sont formulés :

- En ce qui concerne le processus budgétaire, on demande si l'on dispose de la souplesse nécessaire pour ajuster les délais et cibler une date plus proche de juin. En outre, il est recommandé de joindre au budget un document explicatif définissant les lignes budgétaires et les orientations selon les objectifs. On précise que cette question est assujettie expressément à l'examen du Comité des finances et à l'approbation ultérieure du CEN. De plus, la dernière année a été marquée par des circonstances exceptionnelles qui ont entraîné des situations atypiques.
- Plusieurs membres du CEN soulignent que la présentation est concise et bien conçue.

PAUSE DU DÎNER

3. Points de décision

Règlement n° 15 (conflits d'intérêts) : A. Lizotte présente la question. Selon le Règlement n° 15, le CEN doit rendre une décision concernant la détermination d'un conflit d'intérêts potentiel mettant en cause un membre du CEN (E. Tremblay). Le Règlement n° 15 a pour but de mettre en place un processus pour examiner des cas où un membre peut se trouver en situation de conflit d'intérêts en raison de son implication dans un litige contre l'ACEP et pour déterminer si le membre en question doit être suspendu pendant la durée du conflit.

Le CEN doit déterminer si le conflit d'intérêts est d'une telle importance qu'il serait préférable que le membre ne soit pas autorisé à participer aux réunions du CEN ou, par ailleurs, à exercer son rôle en tant que membre du CEN jusqu'à ce que le conflit soit réglé, ou s'il serait possible de gérer la situation selon les options prévues dans le code d'éthique.

Le Règlement n° 15 vise à assurer l'équité en matière de procédure. E. Tremblay a été informée à l'avance qu'une décision serait prise lors de la réunion et a eu la possibilité de présenter des observations écrites ou verbales. E. Tremblay a présenté des observations écrites, et celles-ci ont été communiquées aux autres membres du CEN avant la réunion à la demande d'E. Tremblay.

E. Tremblay dispose de 15 minutes pour s'adresser au CEN. Elle mentionne, à titre d'information, qu'elle n'était pas au courant de la présence d'un conseiller juridique de l'ACEP.

**À ce stade de la réunion, E. Tremblay lit sa déclaration écrite de 15 minutes dans les deux langues officielles.*

Après sa présentation, E. Tremblay est invitée à quitter la réunion pour permettre aux membres du CEN de délibérer sur la question à huis clos et de rendre une décision finale.

(Les délibérations ont lieu à huis clos.)

PAUSE-SANTÉ

En ce qui a trait à la préoccupation soulevée concernant le fait que des membres de Statistique Canada qui ont participé à une réunion d'urgence à Statistique Canada il y a environ quatre ans au sujet de la destitution d'E. Tremblay de ses fonctions de présidente de l'ACEP pourraient se trouver en situation de conflit d'intérêts, le président décide qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts en raison du temps écoulé depuis et du fait que les sujets ne sont pas reliés; les membres sont donc aptes à voter mais ils peuvent toujours s'abstenir s'ils se sentent en situation de conflit relativement à la question.

La résolution suivante est mise au vote. Il est résolu qu'E. Tremblay soit suspendue en vertu du Règlement n° 15 pendant que le litige est en cours.

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : A. Nemeč

Vote enregistré :

En faveur (14) : H. Delnick, N. Bois, C. Lonmo, C. Awada, A. Nemeč, J. Lafontaine, J. Akins, A. Picotte, K. Mansfield, A. Trau, D. Monafu, S. Crawford, M. English, A. Okladov

Opposition (2) : M. Collins, J. Brulotte

Abstentions (5) : G. Kopytko, G. Phillips, J. King, R. Kossick, S. Rehman ***Résolution adoptée***

3.2 Appel de volontaires : l'Association lancera un appel de volontaires pour siéger au CCR (*Comité des candidatures et des résolutions*), au SRD (*sous-comité de règlement des différends*) et au comité de négociation collective pour le BDPB (*Bureau du directeur parlementaire du budget*). Les noms des candidats seront soumis pour approbation à la réunion de février du CEN.

Mesure de suivi : A. Lizotte fournira la liste des candidats aux membres du CEN.

Résolution visant à approuver l'appel de volontaires pour siéger au CCR, au SRD et au comité de négociation collective pour le BDPB.

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : G. Kopytko

Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

4. Points de discussion

a) Procédures de réunion du CEN : on rappelle le processus d'ajout de points à l'ordre du jour. L'équipe de direction s'efforcera de présenter les points à l'ordre du jour deux semaines avant les réunions, et veillera à ce que les documents soient distribués une semaine avant. Un nouveau formulaire de demande d'ajout de points à l'ordre du jour a été élaboré à l'intention des membres du CEN. On demande que les membres confirment leur intention d'assister aux réunions pour veiller à ce que le quorum soit atteint.

(Le point 4b de l'ordre du jour est examiné à huis clos.)

c) Séances de réflexion de l'équipe de direction et du CEN : les deux séances de réflexion doivent avoir lieu de manière virtuelle en février. La séance de réflexion de deux jours de la direction mettra l'accent sur des questions opérationnelles, tandis que celle du CEN est censée être de nature stratégique. Les membres du CEN sont priés de confirmer leur présence auprès de J. Courty.

Certains membres du CEN craignent qu'une séance de réflexion de deux jours ne soit improductive et proposent de la reporter jusqu'à ce qu'elle puisse avoir lieu en personne, ou peut-être de la limiter à un jour et tenir une réunion extraordinaire du CEN pour aborder les aspects budgétaires et touchant les comités, et organiser une séance de réflexion à une date ultérieure. L'équipe de direction pourrait être disposée à modifier et à réduire l'ordre du jour; toutefois, on rappelle au CEN l'importance des sujets qui doivent faire l'objet de discussions. La suggestion sera prise en délibéré.

d) Questions relatives aux membres : il s'agit d'un point permanent à l'ordre du jour. Le président invite deux membres du CEN à se porter volontaires pour faire partie du comité chargé de préparer une enquête auprès des membres. Étant donné que plusieurs membres du CEN soumettent leur nom, on propose de mener un sondage, de procéder à un vote et de choisir deux personnes.

Mesure de suivi : les membres du CEN intéressés sont invités à envoyer leur nom à l'attention de J. Courty, qui procédera à un sondage informel et communiquera les résultats du vote.

5. Rapports

5.1 Rapport du président : le président a participé à des entrevues avec deux médias dans les deux langues officielles pour exprimer son soutien et sa solidarité à l'égard des interprètes sur la Colline du Parlement et défendre leur cause, alors que les blessures augmentent. Le reste du rapport fait l'objet de discussions à huis clos.

5.2 Rapport du directeur exécutif : les travaux sont en cours concernant certains des modules de formation qui seront offerts aux membres au cours des prochains mois.

Au Québec, le syndicat interne (SEA) a récemment adhéré à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), un organisme provincial qui représente des petits syndicats, sous le nom « SEA-CSN ». Un grief de principe concernant l'ingérence exercée par des agents a été déposé. Comme solution de rechange à un processus officiel, on a décidé de solliciter une consultation auprès du syndicat pour parvenir à une résolution. Des lignes directrices seront donc élaborées pour éviter que la situation ne se reproduise.

Une audience d'arbitrage concernant le licenciement d'un ancien employé aura lieu en mars et en août.

Le sous-comité de santé et de sécurité au travail (SST) a été mis sur pied pour s'occuper des situations liées à la COVID-19, et des consultations sont en cours pour assurer le bien-être des employés au moyen de réunions régulières visant à aborder les préoccupations des membres du personnel.

Une décision importante relative à un cas précis a été rendue à la fin de 2020. Il s'agit d'une troisième victoire en ce qui concerne l'omission, par le gouvernement, d'appliquer de manière adéquate le processus d'évaluation du rendement alors que certains employés ont été traités incorrectement ou ont subi de la discrimination. La décision est disponible sur demande.

5.3 Rapport de la directrice, politiques et négociations : un troisième agent de recherche a été embauché récemment; l'équipe est donc complète. Le nouvel agent apporte de l'expérience en matière de négociations collectives et est hautement qualifié, ce qui profitera aux membres.

Deux griefs de principe ont été déposés en novembre relativement aux lignes directrices gouvernementales concernant l'approbation des congés en vertu du code 699. Le gouvernement disposait de 60 jours pour répondre; toutefois, aucune réponse n'a été

reçue. Cette question a été renvoyée à l'arbitrage; il revient donc au conseil de la mettre au rôle.

5.4 Rapport de la conseillère principale du président (protocoles de retour au travail) : un rapport détaillé sera présenté par écrit après la réunion. En ce qui concerne les statistiques les plus récentes concernant les cas de COVID-19 signalés en milieu de travail, il reste au total 543 cas actifs, deux cas actifs de refus de travailler et 7 410 cas d'employés qui continuent d'être touchés par la fermeture de bureaux. Services publics et Approvisionnement Canada élabore des protocoles de retour au travail, et ses représentants ont indiqué qu'afin de maximiser la souplesse et de réduire au minimum le nombre de points de contact, des sièges seront assignés et les employés devront choisir un siège pour la journée complète de manière à ce que les mesures de sécurité soient appliquées correctement.

Des représentants du Programme de santé professionnelle des fonctionnaires fédéraux ont présenté un exposé portant sur la campagne de vaccination. On a indiqué que le vaccin fourni par l'employeur serait limité aux personnes qui présentent un risque élevé d'exposition professionnelle au virus SARS-CoV-2 (*c.-à-d. à la COVID-19*).

5.5 Rapport de la directrice des communications : outre le rapport diffusé précédemment, une mise à jour supplémentaire est présentée au CEN. En ce qui concerne le rapport du commissaire aux langues officielles du Canada, après vérification auprès du Bureau de la traduction, il a été signalé qu'à l'heure actuelle le Conseil du Trésor s'occupe des demandes urgentes de traduction.

En outre, des préoccupations ont été exprimées au sujet de la qualité insuffisante du contenu français des communications de l'ACEP. On a reconnu qu'il s'agit d'un problème permanent en raison d'un manque de ressources, compte tenu du volume de travail.

5.6 Rapport du directeur des finances : on prévoit un excédent d'un million de dollars au cours de l'exercice. La fonctionnalité complète du système de gestion des adhésions est à venir.

5.7 Rapport sur les locaux : J. Courty est désignée en tant que responsable de la liaison et personne-ressource. Selon des entrevues menées auprès de la haute direction, d'un vice-président de l'ACEP et d'un membre du CEN, les responsables de la stratégie concernant les agents immobiliers formuleront une recommandation la semaine prochaine.

5.8 Rapport sur le CTC : J. Courty est désignée en tant que responsable de la liaison et personne-ressource. Le président a été assermenté officiellement hier au sein du Congrès du travail du Canada (CTC). La prochaine assemblée générale du CTC se tiendra sur trois jours en juin. Une réunion a été organisée pour assurer une intégration plus significative.

La séance est levée à 17 h 14, HAE.

* * * * *

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 29 janvier 2021.

APPROUVÉ par :

Président du CEN

Date